

Arrondissement de La Flèche

Commune de VILLAINES SOUS MALICORNE

Procès-Verbal de la séance du jeudi 5 février 2026

Date de convocation : 29 janvier 2026 L'an deux mil vingt-six, le cinq février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Laurent HUBERT Maire.

Date d'affichage : 29 janvier 2026 Étaient présents : Mesdames et Messieurs Laurent HUBERT, Daniel GUERINET, Christelle PHILIPPE, Joël BIGNON, Marie-Jo ROUAULT, Laurence COSNARD, Virginie CARRÉ, Jean-Marie CHALOIGNE, Gervais COMPAIN, Christelle DOLBEAU, Christelle LEVILLAIN, Christophe PERDRIX et Jean-Marie PRECHAIS formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de membres

- en exercice : 15 Absents excusés : Marie-Laure METIVIER ayant donné tous pouvoirs à Christelle DOLBEAU et Tony BERTRON
- présents : 13 Absent : Néant
- votants : 14

Ordre du jour : -1* Etude et vote des comptes de gestion 2025 ; -2* Etude et vote des comptes administratifs 2025 : Commune, Immeuble commercial, Assainissement, Lotissements de La Galoisière 2, de La Galoisière 3 et des Grandes Forges; -3* Etude et vote des subventions 2026 ; -4* Comptabilité M57 Autorisation virement de crédit budgets 2026 ; -5* Révision loyers communaux : logements et immeuble commercial ; - 6* Renouvellement du Marché e-primo 2026-2030 -7* Festival jeune public Malices au Pays : tarification représentations scolaires; -8* Remboursement de frais Élu(e) municipale ; -9* CCPF : Approbation rapport CLECT décembre 2025 Service Public Petite Enfance ; -10* Transfert de la compétence relative à la production d'énergie renouvelable ; -11* Décisions municipales; -12* Comptes rendus : Commissions et travaux en cours ; -13*- Informations communautaires ; -14*- Questions diverses.

Secrétaire : En vertu de l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme à l'unanimité Virginie CARRÉ

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 4 DECEMBRE 2025

Aucune remarque n'est énoncée sur le procès-verbal de séance du 4 décembre 2025 qui est de ce fait adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande à ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Lotissement Les Grandes Forges : vente des lots 9 et 10
- Lotissement Les Grandes Forges : vente du lot 6
- Immeuble commercial : exonération du loyer de février La Belle Epoque
- Immeuble commercial : mise à disposition Licence 4 à l'épicerie l'Idée Halles

Les Membres du Conseil Municipal présents acceptent à l'unanimité.

1. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2025 DES RECEVEURS MUNICIPAUX (budgets Commune, Immeuble commercial, Assainissement, Lotissement de la Galoisière 2, Lotissement de la Galoisière 3 et Lotissement des Grandes Forges) – Délibération 2026-02-01

Monsieur Le Maire présente les comptes de gestion de l'année 2025 dressés par Monsieur Arnaud PORCHER et Monsieur Olivier TARNAUD Receveurs Municipaux de Sablé-sur-Sarthe pour les budgets Commune, Immeuble Commercial, Assainissement, Lotissement de La Galoisière 2, Lotissement de La Galoisière 3 et Lotissement des Grandes Forges, accompagnés des états de

développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer. Il y a lieu de les approuver.

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2025, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats,
- Après s'être assuré que les receveurs ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qui leur ont été prescrites de passer dans leurs écritures,
- Considérant que ces comptes de gestion sont identiques aux comptes administratifs,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve et déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2025 par les Receveurs Municipaux, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

2. ÉTUDE ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2025 – Délibération 2026-02-02

Le Maire présente les comptes administratifs de six budgets communaux 2025 : commune, immeuble commercial, assainissement, lotissements de la Galoisière 2, de la Galoisière 3 et des Grandes Forges. Il y a lieu de les étudier et les voter.

1* **BUDGET COMMUNAL** :

*** Section de fonctionnement**

	Prévu	Réalisé
<u>Dépenses</u>	<u>787 060,00</u>	<u>666 537,55</u>
011 - Charges à Caractère Général	237 813,83	170 473,95
012 - Charges de personnel	340 000,00	334 128,46
014 - Atténuation de produits	51 000,00	11 004,78
042 - Opérations Ordre Transfert section	10 557,14	10 557,14
65 - Autres charges courantes	134 794,50	131 896,15
66 - Charges financières	10 894,53	8 477,07
67 - Charges spécifiques	1 000,00	0,00
68 - Dotations aux amortismt et provisions	1 000,00	 0,00

	Prévu	Réalisé
<u>Recettes</u>	<u>787 060,00</u>	<u>836 139,23</u>
002 - Excédent de fonctionnement 2024 reporté	13 352,98	13 352,98
013 - Atténuation de charges	4 000,00	14 354,17
70 - Produits de services	67 400,00	70 824,89
73 - Impôts et taxes	463 440,00	467 592,75
74 - Dotations Subventions Participations	216 100,00	243 601,75
75 - Autres produits de gestion courante	21 500,59	24 908,69
76 - Produits financiers	1 266,43	1 266,43
77 - Produits spécifiques	0,00	119,21
78- Reprises sur amortismt et provisions	0,00	118,36

Il apparaît un excédent de fonctionnement 169 601,68 €.

*** Section d'investissement**

	Prévu	Réalisé
<u>Dépenses</u>	<u>1 010 352,75</u>	<u>636 882,05</u>
001- Solde d'investissement 2024 reporté	0	0
041- Opérations patrimoniales	164 305,21	164 305,01

16 - Emprunts et dettes assimilées	226 165,00	225 585,80
21 - Immobilisations corporelles	221 128,41	196 452,95
23 - Immobilisations en cours	398 754,13	50 538,29

	Prévu	Réalisé
<u>Recettes</u>	<u>1 010 352,75</u>	<u>815 705,28</u>
001 - Excédent d'investissement 2024 reporté	238 279,37	238 279,37
040- Opérations Ordre Transfert entre sections	10 557,14	10 557,14
041- Opérations patrimoniales	164 305,21	164 305,01
10 - Dotations, fonds divers et réserves	166 985,00	150 872,73
13 - Subventions d'investissement	198 440,00	25 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	665,00	570,00
21 - Immobilisations corporelles	5 000,00	0
27 - Autres immobilisations financières	226 121,03	226 121,03

Il apparaît un excédent d'investissement de 178 823,23 €.

Le résultat globalisé (investissement et fonctionnement) est un excédent de 348 424,91 €.

Le Maire ayant quitté la salle, le premier Adjoint met aux voix. Ce compte administratif est adopté à l'unanimité.

2* BUDGET IMMEUBLE COMMERCIAL :

*** Section de fonctionnement**

	Prévu	Réalisé
<u>Dépenses</u>	<u>49 261,00</u>	<u>9 776,92</u>
011 - Charges à caractère général	48 290,33	8 806,25
66 - Charges financières	970,67	970,67

	Prévu	Réalisé
<u>Recettes</u>	<u>49 261,00</u>	<u>51 083,71</u>
002 - Excédent de fonctionnement 2024 reporté	21 620,44	21 620,44
70 - Prdts des services, domaine et vtes diverses	2 800,56	2 865,93
75 - Autres produits de gestion courante	24 840,00	26 597,34

Il apparaît un excédent de fonctionnement de 41 306,79 €.

*** Section d'investissement**

	Prévu	Réalisé
<u>Dépenses</u>	<u>16 100,00</u>	<u>16 000,00</u>
001 – Solde d'investissement 2024 reporté	0	0
16 - Emprunt et dettes assimilées	16 000,00	16 000,00
23 - Immobilisations en cours	100,00	0

	Prévu	Réalisé
<u>Recettes</u>	<u>16 100,00</u>	<u>16 076,62</u>
001 - Excédent 2024 reporté	76,62	76,62
10 – Excédents de fonctionnement capitalisés	16 000,00	16 000,00
20 - Immobilisation incorporelles	23,38	0

Il apparaît un excédent d'investissement de 76,62 €.

Le résultat cumulé (investissement et fonctionnement) est un excédent globalisé de 41 383,41 €.

Le Maire ayant quitté la salle, le premier Adjoint met aux voix. Ce compte administratif est adopté à l'unanimité.

3* BUDGET ASSAINISSEMENT :

* Section d'exploitation

	Prévu	Réalisé
<u>Dépenses</u>	<u>65 339,99</u>	<u>48 239,88</u>
011 - Charges à caractère général	30 339,59	15 773,80
012 - Charges de personnel	6 000,00	3 500,00
023 - Virement à la section de fonctionnement	0	0
042 - Dotations aux amortissements	25 665,43	25 664,67
065 - Autres charges de gestion courante	10,00	0
66 - Charges financières	3 324,97	3 301,41
67 - Charges exceptionnelles	0	0

	Prévu	Réalisé
<u>Recettes</u>	<u>65 339,99</u>	<u>69 005,62</u>
002 - Excédent de fonctionnement 2024 reporté	18 527,99	18 527,99
042 - Opérations Ordre Transfert entre sections	10 312,00	10 312,00
70 - Vente Produits fabriqués Prestations services	36 500,00	40 165,63
74 - Subventions d'exploitation	0	0
75 - Autres produits de gestion courante	0	0

Il apparaît un excédent de fonctionnement de clôture de 20 765,74 €.

* Section d'investissement

	Prévu	Réalisé
<u>Dépenses</u>	<u>53 230,88</u>	<u>43 788,19</u>
001 - Solde d'investissement 2024 reporté	0	0
040 - Opérations ordre transfert entre sections	10 312,00	10 312,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	16 844,19	16 844,19
23 - Immobilisations en cours	26 074,69	16 632,00

	Prévu	Réalisé
<u>Recettes</u>	<u>53 230,88</u>	<u>55 530,12</u>
001 - Excédent d'investissement 2024 reporté	15 565,45	15 565,45
021 - Virement de la section d'investissement	0	0
040 - Amortissement immobilisations	25 665,43	25 664,67
10 - Réserve	6 000,00	6 000,00
13 - Subventions d'investissement	6 000,00	8 300,00
16 - Emprunt et dettes assimilées	0	0

Il apparaît un excédent d'investissement de 11 741,93 €.

Le résultat globalisé (investissement et fonctionnement) est un excédent de 32 507,67 €.

Le Maire ayant quitté la salle, le premier Adjoint met aux voix. Ce compte administratif est adopté à l'unanimité.

4* BUDGET LOTISSEMENT DE LA GALOISIÈRE 2 :

* Section de fonctionnement

	Prévu	Réalisé
<u>Dépenses</u>	<u>16 659,05</u>	<u>16 188,81</u>
042 - Opérations Ordre Transfert entre sections	16 188,81	16 188,81
65 - Charges diverses de gestion courante	470,24	0

	Prévu	Réalisé
<u>Recettes</u>	<u>16 659,05</u>	<u>16 659,05</u>
002 - Résultat de fonctionnement 2024 reporté	470,24	470,24
042 - Opérat. Ord.Transf. entre sections (Terrains)	16 188,81	16 188,81
75 - Autres produits de gestion courante	0	0

Il apparaît un excédent de fonctionnement de clôture de 470,24 €.

*** Section d'investissement**

	Prévu	Réalisé
<u>Dépenses</u>	<u>20 007,41</u>	<u>20 007,41</u>
040 - Opér. Ordre Transf. entre sections (Terrains)	16 188,81	16 188,81
16 - Emprunts en euros	3 818,60	3 810,60

	Prévu	Réalisé
<u>Recettes</u>	<u>20 007,41</u>	<u>20 007,41</u>
001 - Excédent d'investissement 2024 reporté	3 818,60	3 818,60
040 - Opér. Ordre Transf. entre sections (Terrains)	16 188,81	16 188,81
16 - Emprunt en euros (Equilibre commune)	0	0

En investissement, il apparaît un excédent d'investissement de 0 €.

Le résultat cumulé est un excédent globalisé (investissement et fonctionnement) égal à 470.24 €.

Le Maire ayant quitté la salle, le premier Adjoint met aux voix. Ce compte administratif est adopté à l'unanimité.

5* BUDGET LOTISSEMENT DE LA GALOISIÈRE 3 :

*** Section de fonctionnement**

	Prévu	Réalisé
<u>Dépenses</u>	<u>152 565,81</u>	<u>115 923,27</u>
002 - Déficit de fonctionnement 2024 reporté	25 077,50	25 077,50
011 - Charges à caractère général	78 406,05	41 765,51
042 - Opérations ordre transfert entre sections	49 080,26	49 080,26
65 - Charges diverses de gestion courante	2,00	0

	Prévu	Réalisé
<u>Recettes</u>	<u>152 565,81</u>	<u>113 076,05</u>
042 - Opérations Ordre Transfert entre sections	127 486,31	87 996,55
75 - Autres produits de gestion courante	25 079,50	25 079,50

Il apparaît un déficit de fonctionnement de clôture de - 2 847,22 €.

*** Section d'investissement**

	Prévu	Réalisé
<u>Dépenses</u>	<u>216 026,05</u>	<u>176 536,29</u>
040 - Opérat.Ord.Transf.entre sections (Terrains)	127 486,31	87 996,55
16 - Emprunts dettes assimil (Equil.Commune)	88 539,74	88 539,74

	Prévu	Réalisé
<u>Recettes</u>	<u>216 026,05</u>	<u>216 026,05</u>
001 - Excédent d'investissement 2024 reporté	166 945,79	166 945,79
040 - Opérat. Ord. Transf.entre sections (Terrains)	49 080,26	49 080,26

En investissement, il apparaît un excédent d'investissement de 39 489,76 €.

Le résultat cumulé est un excédent globalisé (investissement et fonctionnement) égal à 36 642,54 €.

Le Maire ayant quitté la salle, le premier Adjoint met aux voix. Ce compte administratif est adopté à l'unanimité.

6* BUDGET LOTISSEMENT DES GRANDES FORGES :

* <u>Section de fonctionnement</u>		
	Prévu	Réalisé
<u>Dépenses</u>	<u>516 078,24</u>	<u>413 928,94</u>
011 - Charges à caractère général	105 451,30	3 304,00
042 - Opérations ordre transfert entre sections	410 624,94	410 624,94
65 - Autres charges de gestion courante	2,00	0

	Prévu	Réalisé
<u>Recettes</u>	<u>516 078,24</u>	<u>471 425,96</u>
002 - Résultat de fonctionnement 2024 reporté	36 334,15	36 334,15
042 - Opérations Ordre Transfert entre sections	299 362,25	269 251,97
70- Produits des services, du domaine et vtes	180 381,84	165 839,84

Il apparaît un excédent de fonctionnement de clôture de 57 497,02 €.

* <u>Section d'investissement</u>		
	Prévu	Réalisé
<u>Dépenses</u>	<u>410 624,94</u>	<u>380 514,66</u>
040 - Opérations Ordre Transfert entre sections	299 362,25	269 251,97
16 – Emprunts et dettes assimilées	111 262,69	111 262,69

	Prévu	Réalisé
<u>Recettes</u>	<u>410 624,94</u>	<u>410 624,94</u>
040 - Opérations ordre transfert entre sections	410 624,94	410 624,94
16 - Emprunt et dettes assimilées	0	0

En investissement, il apparaît un excédent d'investissement de 30 110,28 €..

Le résultat cumulé (investissement et fonctionnement) est un excédent global de clôture de 87 607,30 €.

Le Maire ayant quitté la salle, le premier Adjoint met aux voix. Ce compte administratif est adopté à l'unanimité.

3. ETUDE ET VOTE DES SUBVENTIONS 2026 – Délibération 2026-02-03

Le Maire remet la liste des subventions votées en 2025 avec des propositions d'augmentation de 1 et 2 % ainsi que de nouvelles demandes.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'augmenter les subventions de 2 % en arrondissant les montants à l'euro supérieur plus proche et fixe les versements suivants :

- 1. A.C.A.V. : Association Commerçants et Artisans de Villaines	179 €
- 2. A.D.M.R. : Aide Domicile Milieu Rural de Villaines-sous-Malicorne.....	53 €
- 3. A.E.P. : Amicale Enseignement Public de La Flèche.....	53 €
- 4. A.F.D.A. : Association Fléchoise Défense Animaux.....	123 €
- 5. A.F.S.E.P. : Association Française des Sclérosés En Plaques	53 €
- 6. A.P.E. : Amicale Parents d'élèves de Villaines-sous-Malicorne	192 €
- 7. Association Sportive du Collège Marcel Pagnol.....	179 €
- 8. Comice Agricole Cantonal de Malicorne-sur-Sarthe (partie agricole)	630 €
- 9. Comité des Fêtes de Villaines-sous-Malicorne.....	1 453 €
- 10. Coopérative Scolaire de Villaines-sous-Malicorne.....	454 €
- 11. Croix Rouge Française.....	53 €
- 12. Donneurs de Sang Bénévoles de La Flèche.....	53 €
- 13. Entente Val de Sarthe Football Malicorne (Association).....	833 €
- 14. Entente Val de Sarthe Football Malicorne (Tournoi).....	291 €
- 15. Générations Mouvement de Villaines-sous-Malicorne.....	179 €
- 16. Gym-Vill de Villaines-sous-Malicorne.....	179 €
- 17. H.L.B.V. Harmonie Musicale Le Bailleul-Villaines.....	1 236 €
- 18. I.M.C. : Infirmités Motrices Cérébrales de la Sarthe.....	53 €
- 19. Ligue contre le Cancer Comité de la Sarthe.....	53 €

- 20. Outil (L') en main du pays fléchois.....	123 €
- 21. Pétanque Villainaise (La)	179 €
- 22. Prévention Routière Comité départemental Sarthe.....	53 €
- 23. Secours Populaire La Flèche.....	53 €
- 24. S.S.I.A.D. : Service de Soins à Domicile de Villaines-sous-Malicorne	53 €
- 25. Société de Boules de Fort « L'Égalité » de Villaines-sous-Malicorne.....	179 €
- 26. Société de Boules de Fort « La Tranquillité » de Villaines-sous-Malicorne.....	179 €
- 27. Téléthon Coordination Sarthe (A.F.M.).....	53 €
- 28. Tennis de Table Loisir Villainais	179 €
- 29. UNC - AFN de Villaines-sous-Malicorne Arthezé.....	143 €
- 30. Union Sportive Football Villaines-Malicorne.....	1 353 €
- 31. Union Sportive Football Villaines-Malicorne subvent° exceptionnelle aide technique	500 €
- 32. Union Sportive Tennis Villaines-sous-Malicorne.....	179 €
- 33. Vaincre la mucoviscidose	53 €
- 34. Vill-Zen - Yoga	179 €
TOTAL	9 757 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. COMPTABILITÉ M57 : MISE EN PLACE VIREMENTS DE CRÉDITS – Délibération 2026-02-04

La nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Le Conseil Municipal, pour l'exercice 2026, pour le budget principal de la commune, après délibération et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement), du budget 2026 et

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Le paragraphe III de la page 5 du budget sera également complété.

5. RÉVISION DES LOYERS COMMUNAUX : MAINTIEN DES LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX – Délibération 2026-02-05

Le Maire informe les membres que les loyers doivent être révisés périodiquement.

Considérant la conjoncture économique actuelle et les logements sans garage ni cour, Le Maire propose de ne pas réviser les loyers de ces logements jusqu'à nouvel ordre.

Logement du 1^{er} étage du 30 rue Principale :

Il sera maintenu à 380 € par mois payable en début de mois à échoir.

Logement du 2^{ème} étage du 30 rue Principale :

Il sera maintenu à 285 € par mois payable en début de mois à échoir.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

6. RÉVISION DES LOYERS COMMUNAUX : MAINTIEN DES LOYERS DES COMMERCES DE L'IMMEUBLE COMMERCIAL – Délibération 2026-02-06

Monsieur Le Maire annonce au Conseil Municipal que, suivant les différents baux commerciaux, les loyers doivent être révisés ou indexés périodiquement. Après rappel des montants des loyers appliqués et considérant le modèle économique budgétaire établi sur les prix des loyers, le Maire propose de maintenir les loyers commerciaux sans indexation pour 2026.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7. IMMEUBLE COMMERCIAL : EXONÉRATION DU LOYER COMMERCIAL RESTAURANT DE FEVRIER 2026 – Délibération 2026-02-07

Le Maire rappelle que le restaurant "La Belle Époque" fera l'objet de travaux de réhabilitation nécessaires en février 2026. Considérant l'obligation de fermeture de son commerce durant 3 semaines à compter du 15 février 2026, après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide une remise gracieuse commerciale du loyer de février 2026 soit 585 € HT accordée à Monsieur Yohann BRAULT, gérant du restaurant.

8. RENOUVELLEMENT MARCHÉ ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL – ÉCOLE DE VILLAINES – Délibération 2026-02-08

Depuis 2013, le rectorat de l'Académie de Nantes et les collectivités locales ont développé un partenariat en vue de mettre à disposition des élèves, de leurs parents et des enseignants des écoles de l'Académie de Nantes un Espace Numérique de Travail (ENT) nommé « e-primo ».

Le marché actuel (2022-2026) arrive à son terme. L'équipe enseignante a confirmé le besoin et l'intérêt pour cette solution numérique. Les habitudes de travail et de communication au sein de l'ENT e-primo donnent entière satisfaction aux enseignants et aux familles.

Le groupement de commande géré par le rectorat permet de proposer des tarifs préférentiels négociés en fonction du volume.

Afin d'assurer une continuité, le rectorat souhaite poursuivre le partenariat avec les collectivités et a lancé un nouveau marché pour la période 2026-2030.

La date limite pour adhérer au groupement de commandes est fixée au 13 février 2026.

Le Maire propose d'adhérer à ce groupement de commandes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. FESTIVAL JEUNES PUBLIC MALICES AU PAYS : BILLETTERIE – Délibération 2026-02-09

Le Maire rappelle que, conformément à la politique du Pays Vallée du Loir, la onzième édition du festival jeune public "Malices au Pays" est organisée à Villaines actuellement.

Selon la convention de partenariat signée entre les deux collectivités, les spectacles programmés sont au tarif de 4 € par élève. L'édition d'une billetterie est à la charge de la commune. Le Maire propose donc aux membres de demander aux écoles de Bousse, La Fontaine-Saint-Martin, Clermont-Créans, Cré et Verneil-le-Chétif les sommes suivantes :

Bousse : 19 élèves x 4 € = 76 €

La Fontaine-Saint-Martin : 20 élèves x 4 € = 80 €

Clermont-Créans : 47 élèves x 4 € = 188 €

Cré : 20 élèves x 4 € = 80 €

Verneil-le-Chétif : 17 élèves x 4 € = 68 €

Soit 492 € de recettes attendues (à ajuster en fonction des effectifs réels)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10. REMBOURSEMENT D'UNE FACTURE COMMUNALE À UNE ÉLUE –

Délibération 2026-02-10

Christelle PHILIPPE, intéressée dans la délibération sort de la salle.

Le Maire présente aux membres des factures du magasin « ACTION » La Flèche relatives à l'achat de petits matériels pour la commune dans le cadre de l'animation et du Noël de la garderie de l'école. Considérant que ces commerces n'acceptent pas les paiements par le service de gestion comptable, il y a lieu de rembourser la somme de 68.18 € TTC à Christelle PHILIPPE.

Christelle PHILIPPE revient dans la salle

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. LOTISSEMENT DES GRANDES FORGES : VENTE COMMUNE de VILLAINES-SOUS-MALICORNE à Monsieur PRECHAIS Félix LOT 9 et LOT 10 – Délibération 2026-02-11

Conformément à la délibération n°2025-12-06 du 04 décembre 2025, Le Maire annonce la vente des lots 9 et 10 à Monsieur PRECHAIS Félix.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte de vendre le lot n°9 du lotissement des Grandes Forges, d'une surface de 402 (quatre cent deux) mètres carrés, section cadastrale ZD97 et ZD108, à Monsieur PRECHAIS Félix,
- fixe le prix de vente avec TVA sur marge, à 20 210.40 euros TTC.
- Accepte de vendre le lot n°10 du lotissement des Grandes Forges, d'une surface de 357 (trois cent cinquante-sept) mètres carrés, section cadastrale ZD98, à Monsieur PRECHAIS Félix,
- fixe le prix de vente au avec TVA sur marge, 17 992.80 euros TTC.
 - décide que les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur,
 - charge Maître François VERRON, Notaire du Sud Sarthe à La Flèche, de rédiger le compromis et l'acte de vente,
 - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes notariés correspondants à cette vente, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

12. LOTISSEMENT LES GRANDES FORGES : VENTE COMMUNE DE VILLAINES-SOUS-MALICORNE à MADAME DARDÉ Camille LOT 6 – Délibération 2026-02-12

Conformément à la délibération n°2025-12-06 du 4 décembre 2025, Le Maire annonce la vente du lot N°6 à Madame DARDÉ Camille.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte de vendre le lot n°6 du lotissement des Grandes Forges, d'une surface de 377 (trois cent soixante-dix-sept) mètres carrés, section cadastrale ZD94, à Madame DARDÉ Camille,
- fixe le prix de vente avec TVA sur marge à 19 000.80 euros TTC.
 - décide que les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur,
 - charge Maître François VERRON, Notaire du Sud Sarthe à La Flèche, de rédiger le compromis et l'acte de vente,
 - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes notariés correspondants à cette vente, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

13. MISE À DISPOSITION LICENCE 4 A LA SARL NOURRY – Délibération 2026-02-13

Le Maire explique que les repreneurs de l'Épicerie Boucherie l'Idée Halles de Villaines, Monsieur et Madame NOURRY ont demandé à bénéficier comme leurs prédécesseurs, dans le cadre de leur activité de la licence 4 de la commune.

Le Maire propose au Conseil Municipal de :

- mettre à disposition gracieuse, aux gérants de la Sarl NOURRY, la licence 4 numérotée 720-1026 dès que possible
- de l'autoriser (ou son représentant) à signer une convention de mise à disposition gracieuse.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**14. APPROBATION DU RAPPORT COMMISSION LOCALE
D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DU 18
DECEMBRE 2025 - SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE –
Délibération 2026-02-14**

Les communes sont désormais autorités organisatrices du SPPE. Ce dernier est divisé en quatre axes. Les deux premiers qui sont le recensement des besoins des enfants de moins de trois ans et l'information et l'accompagnement des familles doivent être exercés par toutes les communes. Les deux derniers axes qui sont la planification des modes d'accueil et le soutien à la qualité des modes d'accueil recensés ne sont exercés que par les communes de plus de 3 500 habitants.

La ville de la Flèche en sa qualité de commune de plus de 3 500 habitants organisatrice du SPPE s'est vue notifier pour la première fois par les services de l'Etat une dotation de 24 393.75 euros au titre de l'année 2025

Dans le cadre de sa compétence en matière de petite enfance la communauté de communes mène déjà depuis plusieurs années ces quatre missions pour le compte de ses communes membres.

Considérant qu'elle n'exerce pas cette compétence et que l'Etat n'a pas prévu de dispositif lui permettant de se désister au profit de l'intercommunalité, la ville de La Flèche a sollicité la communauté de communes pour qu'elle modifie les AC (attributions de compensation) pour y intégrer le montant de la dotation reçue.

Considérant que la modification des AC doit faire référence aux travaux de la CLECT qui procède à une nouvelle évaluation des charges et recettes transférées, cette dernière s'est donc réunie le 18 décembre 2025 pour étudier le reversement de la dotation de financement du SPPE perçu par la ville de La Flèche au profit de la communauté de communes du Pays Fléchois. Compte tenu de la date de notification de la dotation au titre de 2025 et des délais de procédure,

la notification de 2025 serait intégrée aux AC 2026. Les notifications notifiées les années suivantes seront automatiquement intégrées aux AC dans les meilleurs délais.

Les membres présents ont donné un avis favorable à l'unanimité.

La commune doit délibérer dans les 3 mois qui suivent la réception du rapport de la CLECT, joint à la présente délibération.

VU l'article 1609 nonies C — IV du Code Général des Impôts relatif à la création d'une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges,

VU les conclusions de ladite commission réunie le 18 décembre 2025

CONSIDERANT qu'il appartient à chaque commune membre de la communauté de communes du Pays Fléchois de se prononcer sur le rapport de la commission d'évaluation du transfert des charges,

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le rapport de la CLECT tel qu'il a été adopté par la commission.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**15. DECISIONS MUNICIPALES : DECEMBRE 2025- JANVIER-FEVRIER
2026 - Délibération 2026-02-15**

Le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation :

N°	Nature	Objet de la Décision
65-2025	Devis N° 19D0336/2-08 LUC DURAND	Lotissement de la Galoisière 3 – butée de parking 1 575€ HT

66-2025	Devis N° BRI 2025.12.19.01_v0 SOGEA AGENCE BRIAND 9 rue du Tonnelier 44800 ST HERBLAIN	Interventions de dépannage 8 et 11 décembre 2025 station épuration 2 000€ HT
67-2025	Devis Réf ; 0005785 ATELIERS DABIN Route de La Flèche 72300 SABLE SUR SARTHE	Remplacement portes et habillages murs travaux restaurant La Belle Epoque 12 239,38€ HT
01-2026	Déclaration d'Intention d'Aliéner N°2600001 ANJOU MAINE NOTAIRES 80 rue Jules Verne 72300 PRECIGNÉ	Parcelles ZH 64, ZH 65, ZH 69, ZH 73 situées Pièce du Prieuré. Ne fait pas valoir le Droit de Préemption Urbain
02-2026	Devis N° 27-102 TF CANA OUEST – 2 route de la Mare 72190 NEUVILLE-SUR-SARTHE	Branchement eaux usées 3 rue de l'Argance 4 650€ HT
03-2026	Devis N°D-20260000002 NICODECO Les Faveries 72200 CLERMONT CREANS	Travaux de peinture dans les cuisines du restaurant La Belle Epoque 846,50€ HT
04-2026	Devis N°DD260107858 SAS LINCO DEPANN 14 bd René Cassin 72000 LE MANS	Rentoilage stores boulangerie et épicerie boucherie 2 849.36 € HT
05-2026	Devis N°48003286 EQUIP JARDIN	Entretien tondeuse 935,26€ HT
06-2026	Devis Réf 1008 SARL PRECHAI SERVICES 22 bis Place de l'Eglise 72270 VILLAINES- SOUS-MALICORNE	Remplacement prises et interrupteurs suite rénovation murs cuisine restaurant La Belle Epoque 2 996,41 € HT

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

16. COMPTE RENDU DES TRAVAUX ET COMMISSIONS EN COURS

• COMMISSION INFRASTRUCTURES BATIMENTS

Joël BIGNON indique que les travaux au Restaurant La Belle Epoque commenceront dès le lundi 16 février pour 3 semaines ;

Il rappelle le déroulé des travaux prévus à l'école. Les entreprises démarrent également le 16 février pour la première partie.

La Mairie a été contactée concernant des problèmes d'éclairage rue de la Mission, l'entreprise Télélec a été appelée pour intervenir. Echanges sur l'éclairage rue de la Sablonnière et Square.

• COMMISSION INFRASTRUCTURES ESPACES

Daniel GUÉRINET indique que les travaux du lotissement la Galoisière 3 s'achèvent avec les butées de parking.

Concernant les constructions Sarthe Habitat, vérifications au niveau des eaux usées, eaux pluviales.

Un bureau d'études a été mandatée par la CCPF concernant la faisabilité de by pass dans le centre bourg afin d'améliorer l'évacuation de l'eau en cas de grosse pluie.

Problème mécanique du camion technique, en attente de devis. Echanges sur la possibilité de nouvel achat en fonction du montant des réparations.

• COMMISSION GRANDIR À VILLAINES

Christelle PHILIPPE rappelle l'intégration de Marie-Laure COINET en tant qu'agent périscolaire polyvalent et entretien des locaux depuis le 1^{er} janvier 2026 suite au départ à la retraite de Sylvie LE FLOCH.

Aménagement des horaires de l'agence postale. Fermeture un quart d'heure plus tôt le midi afin de libérer l'agent pour qu'elle puisse prendre son poste à l'école. Un recrutement est en cours pour le remplacement de l'agent titulaire de l'agence postale actuellement en congés maladie.

• COMMISSION CADRE DE VIE

Laurence COSNARD informe que l'agent technique a remplacé les lames des bancs situés au niveau du cimetière.

Demande vérification de la toiture terrasse de la Salle des fêtes car supposition d'infiltration au niveau du gros poteau de la grande salle.

• **COMMISSION COMMUNICATION**

Marie-Jo ROUAULT indique que les calendriers des manifestations 2026 ont été livrés et demande de l'aide pour la distribution de ceux-ci par quartier.

De plus, rappelle la nécessité de protéger des intempéries la nouvelle boîte à livres. Jean-Marie CHALOIGNE regarde ce qui peut être fait.

17. INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES

M. le Maire indique que le Débat d'Orientations Budgétaires a été présenté lors de la dernière séance de Conseil Communautaire.

Daniel GUÉRINET informe que la distribution des containers interviendra du 10 au 23 février prochains.

Le dossier de demande de subventions concernant les travaux de renaturalisation de la mare a été réalisé par le chargé de mission de la CCPF.

18. QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur HUBERT rappelle la journée de ramassage du dimanche 1^{er} février.

- Prochaine réunion de conseil municipal le mercredi 4 mars pour le vote du budget 2026.

TOUR DE TABLE : Comme à chaque séance, les élus sont invités à poser des questions orales concernant les affaires de la commune :

Christelle PHILIPPE : annonce une après-midi goûter-jeux intergénérationnel le samedi 21 mars avec la présence de la ludothèque.

Jean-Marie CHALOIGNE : demande si un planning a été organisé pour les permanences du bureau de vote.

Gervais COMPAIN : interroge sur les fissures de l'église

Jean-Marie PRECHAIS : interroge sur les travaux qui doivent être réalisés par le Département dans le centre bourg. Monsieur le Maire répond qu'il faut que les travaux de la CCPF soient réalisés en amont.

Virginie CARRÉ : les habitants ne sont pas informés de la nouvelle numérotation des lieux-dits. Effectivement la notification reste à faire.

Laurent HUBERT : informe de la signature de l'acte concernant l'achat de la parcelle qui borde le cimetière. Rappel de l'action Séniors en lumière à communiquer sur panneau pocket.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

La séance est levée à vingt-deux heures et cinquante-huit minutes le 5 février 2026.

Le Maire,
Laurent HUBERT

Le secrétaire de séance :
Virginie CARRÉ